



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 05 mars 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 4 mars 2013 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Alain Thibault, Lisa Irving, Maryse Briand, Michel Laplante, Guy Poirier, Pascal Prévost. (arrivé à 19 h 40)

Absents :

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire trésorière / Madame Diane Carrier.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2013-03-410 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01. Ouverture de la séance**
- 02. Adoption de l'ordre du jour**
- 03. Adoption du procès-verbal du 4 février 2013**
- 04. Question du public**
 - 4.1 Madame Marie-Pascale de la Relève du HSF est venue demander la gratuité du local du pavillon multifonctionnel afin de donner des cours de yoga doux les mercredis soir. Comme ce point n'a repris qu'en fin de soirée et que la majorité des élus étaient partis, la décision est reporter à la séance en avril..
- 05. Dossiers reportés**
 - 5.1
- 06. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Résolution pour MTQ, reddition de comptes 2009-2012
 - 6.1.1 Résolution pour Places aux jeunes
 - 6.1.2 Résolution pour Fête nationale du Québec
 - 6.1.3 Résolution pour décrétée le mois d'avril, mois de la jonquille
 - 6.1.4 Résolution d'appui pour projet de parcours cyclable signalisé autour du mont Mégantic
 - 6.1.5 Résolution pour engager Excavation Éric Guillette pour creusage de fossés, route 257 sur une longueur de plus ou moins 1 km, pour environ 5 000 \$.
 - 6.1.6 Résolution pour achat de balayeuse coût 172,45 \$ taxes incluses
 - 6.1.7 Résolution pour engager monsieur Michel Audet, pour faire la finition du sous-sol dans le pavillon multifonctionnel.
 - 6.1.8 Résolution pour engager un électricien pour changer les ballastes défectueux dans tous le bâtiment municipal.
- 07. Approbation des comptes au montant de 48 349,79 \$**
- 08. Rapport du maire**

- 09. **Rapport du chef pompier**
 - 9.1 Résolution pour achat de manteaux au coût de 104 \$ chacun plus gravure au coût de 70 \$ plus taxes, sous réserve que la Ville de Scotstown fait les achats en commun. Par contre si Scotstown ne sont pas prêts la municipalité achètera les dits manteaux au coût de 140 \$ chacun.
- 10. **Rapport voirie**
 - 10.1
- 11. **Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
 - 11.1
- 12. **Rapport de l'inspecteur**
- 13. **Correspondance**
 - 13.1 La correspondance ne nécessitant aucune décision celles-ci a été déposés aux archives.
- 14. **Question du public**
 - 14.1
- 15. **Varia**
 - 15.1
- 16. **Fin de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

- 03. **Adoption du procès-verbal du 04 février 2013**

**2013-03-411 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Thibault
 APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante
 IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal du 04 février 2013

Adoptée à l'unanimité

ARRIVÉ DE MONSIEUR PASCAL PRÉVOST À 19 H 40

- 04. **Question du public**

Madame Marie Pascale de la Relève du HSF, est venue demander la salle du pavillon multifonctionnel pour donner des cours de yoga doux. Comme ce point n'a été rediscuté qu'en fin de soirée, aucune résolution n'a pu être inscrite sauf que le conseil a donné son accord pour la gratuité de la salle. La résolution sera faite en avril.

- 05. **Dossiers reportés**

- 06. **Affaires nouvelles**

- 6.1 **Résolution pour MTQ reddition de compte années 2009-2012**

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 316 532 \$ l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2009-2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'ANNEXE A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées :

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'ANNEXE B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

**2013-03-412 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Thibault
IL EST RÉSOLU**

QUE la municipalité de Canton de Hampden, informe le ministère des Transports de L'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité Incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

6.1.1 Résolution pour Place aux Jeunes

**2013-03-413 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Thibault
APPUYÉ DU Conseiller Prévost
IL EST RÉSOLU**

De remettre la somme de 39 \$ pour Place aux Jeunes du HSF afin de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes âgés de 18 à 35 ans dans la MRC.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.1.2 Résolution pour Fête nationale du Québec, proclame le 24 Juin Fête nationale du Québec

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture Québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaire au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Canton de Hampden souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité de Canton de Hampden a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-03-414 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante
IL EST RÉSOLU**

QUE sur la recommandation du conseil municipal de Canton de Hampden;

QUE la municipalité de Canton de Hampden, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la

population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3 Résolution pour décréter le mois d'avril, mois de la Jonquille

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes :

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-03-415 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving
APPUYÉ DE LA Conseillère Briand
IL EST RÉSOLU**

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

6.1.4 Résolution d'appui pour piste cyclable autour du mont Mégantic

Résolution de la Municipalité du Canton de Hampden

Le lundi 4 mars 2013 se tient au 863, rte 257 une rencontre du conseil d'administration de Canton de Hampden, sous la présidence de Monsieur Bertrand Prévost, maire et les membres ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Pascal Prévost, conseiller siège 1
Alain Thibault, conseiller siège 3
Maryse Briand, conseillère siège 5

Lisa Irving, conseillère siège 2
Guy Poirier, conseiller siège 4
Michel Laplante, conseiller siège 5

Monsieur Bertrand Prévost préside la rencontre. Madame Diane Carrier, directrice générale agit comme secrétaire.

Résolution # 2013-03-416

APPUI AU PROJET DE SIGNALISATION DU PARCOURS CYCLABLE AUTOUR DU MASSIF DU MONT MÉGANTIC

ATTENDU Qu'un plan de développement été élaboré en 2010 et que ce plan comporte les notions techniques nécessaires au bon développement du projet;

ATTENDU QUE la Corporation Corridors verts région de Mégantic compte parmi ses projets prioritaires (2011-2016) le développement du parcours cyclable autour du massif du mont Mégantic;

ATTENDU QUE la Corporation Sentiers Mont Mégantic, promoteur du projet, poursuit les démarches en vue de la signalisation du parcours;

ATTENDU QUE la région de Mégantic mise sur le développement du produit vélo dans sa planification stratégique de développement touristique 2013-2018;

ATTENDU QUE Tourisme Cantons -de-l'Est a déterminé que le produit vélo fait partie de ses priorités de développement (Plan de développement de l'offre touristique 2013-2018) ;

ATTENDU QUE les cinq municipalités concernées par le projet appuient et s'impliquent dans son développement;

ATTENDU QUE Le parc national du Mont-Mégantic, produit d'appel majeur en région, a investi de façon importante dans la mise en place du nouveau secteur Franceville et de son camping d'envergure en 2011 et qu'il souhaite voir se développer et appuyer un lien cyclable avec le secteur de l'Observatoire;

ATTENDU QUE le parcours est situé dans la nouvelle Réserve Internationale de ciel étoilé et que la région de Mégantic souhaite promouvoir la thématique du ciel étoilé;

ATTENDU QUE le parcours du massif du mont Mégantic sillonne en partie la route touristique signalisée « la Route des Sommets » qui est un produit d'appel reconnu pour la région et qu'il met en valeur la thématique de sommets;

ATTENDU QUE la région a comme priorité la préservation des paysages et que le futur parcours favorise la mise en valeur des paysages;

ATTENDU QUE la Corporation de développement du Marécage des Scots de la MRC du Haut Saint-François mène actuellement un projet de parc régional situé sur le futur parcours et qu'un réseau cyclable autour du massif montagneux bonifiera l'offre touristique et favorisera la prolongation des séjours;

**2013-03-416 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Poirier
APPUYÉ DE LA Conseillère Briand
IL EST RÉSOLU:**

Que la municipalité du Canton de Hampden appui le projet de parcours cyclable signalisé autour du massif du mont Mégantic.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Date 5 mars 2013

Diane Carrier, directrice générale, secrétaire trésorière

6.1.5 Résolution pour payer Excavation Éric Guillette pour creusage de fossés, route 257 sur plus ou moins 1 km, travaux fait en 2012, pour un montant d'environ 5 057.47 \$ plus ou moins.

**2013-03-417 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Poirier
APPUYÉ DU Conseiller Laplante
IL EST RÉSOLU**

D'autoriser le paiement Excavation Éric Guillette pour faire du creusage de fossés le long de la route 257 sur une longueur d'environ 1 km plus ou moins, travaux exécutés durant l'été 2012.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.1.6 Résolution pour achat d'une balayeuse

**2013-03-418 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Poirier
APPUYÉ DU Conseiller Thibault
IL EST RÉSOLU**

De faire l'achat d'une balayeuse au coût de 172,45 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.1.7 Résolution pour engager M. Michel Audet, pour faire la finition du sous-sol dans le pavillon multifonctionnel. Pour un montant de 7 366, 27 \$ maximum

2013-03-419 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Laplante

**APPUYÉ DE LA Conseillère Briand
IL EST RÉSOLU**

D'engager Monsieur Michel Audet, entrepreneur général pour finir le sous-sol du pavillon multifonctionnel. Début des travaux en mars 2013. Le conseil se réserve le droit d'ajouter ou d'enlever des travaux en conservant le maximum de 7 366.27 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

6.1.8 Résolution pour engager un électricien pour vérifier tous les ballaste du bâtiment municipal.

**2013-03-420 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

De mandater la directrice générale afin qu'elle contacte un électricien pour obtenir des prix pour changer ballaste défectueux du bureau municipal ainsi que dans la caserne des pompiers, et qu'elle fasse procéder aux travaux si la dépense est à l'intérieur de sa discrétion de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

07. Approbation des comptes

**2013-03-421 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost
APPUYÉ DU Conseiller Poirier
IL EST RÉSOLU**

De payer les comptes du 1^{er} au 28 février 2013
aux montants de : 48 349,79 \$

Conseil :	1 634.45 \$
Administration	23 689.73 \$
Sécurité incendie	4 260.40 \$
Voirie :	17 140.36 \$
Hygiène du milieu :	1 424.85 \$
Dons	200.00 \$

Total : 48 349.79 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.
Certificat numéro 88

08. Rapport du maire

09. Rapport du directeur sécurité incendie, Monsieur Alain Thibault.

- 9.1 Résolution pour achat de 12 manteaux au coût de 140 \$ chacun plus taxes plus la gravure au coût de 70 \$ plus taxes pour les 12.**

**2013-03-422 SUR LA PROPOSITON DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ DE LA Conseillère Irving
IL EST RÉSOLU**

Suite à la recommandation du irecteur d'incendie Monsieur Alain Thibault de procéder à l'achat de manteaux pour le prix unitaire de 140 \$ à mois que la Ville de Scotstown participe à l'achat en commun, alors le prix unitaire sera de 104 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense

- 10. Rapport de voirie**
- 11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
- 12. Rapport de l'inspecteur.**
- 13. Correspondance**
- 14. Question du public**
Aucune personne présente.
- 15. Varia**
- 16. Fin de l'assemblée**

**2013-03-423 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Thibault
APPPUYÉ DE LA Conseillère Briand
IL EST RÉSOLU**

De lever la séance à 20 h 10

Adoptée à l'unanimité

BERTRAND PRÉVOST, MAIRE

DIANE CARRIER, DIR. GEN /SEC TRÉ